



Compte rendu CAPN MUTATION au 1^{er} septembre 2016

La CAPN du mouvement de mutations et de premières affectations des contrôleurs et contrôleuses des finances publiques s'est achevée le jeudi 30 juin à 22H00.

Le mouvement de septembre 2016 intervient 8 mois après un important recul des droits des agent.es au niveau des règles de gestion régissant les mutations.

Pour rappel la CGT est intervenue tout au long du dernier trimestre 2015 pour faire retirer ces nouvelles dispositions. (ci-dessous liens vers le site national CGT) :

<http://www2.financespubliques.cgt.fr/spip.php?article13506>

<http://www2.financespubliques.cgt.fr/spip.php?article13568>

<http://www2.financespubliques.cgt.fr/spip.php?article13579>

<http://www2.financespubliques.cgt.fr/spip.php?article13607>

Le projet de mutation a été publié le 02 mai 2016 :

- ▶ 6766 collègues ont fait une demande et 1157 parmi eux ont confié la défense de leur dossier aux élus de la CGT.
- ▶ L'administration fait état à ce moment là, d'un taux de satisfaction de 59,2%, et s'en félicite. Pour la CGT ce mouvement tout est aussi catastrophique que les années précédentes (voir communiqué : <http://www.financespubliques.cgt.fr/content/communiqu-e-elus-cap-nationale-b-mouvement-mutations-2016>) et, pour cette raison, la CGT avait proposé le boycott de la 1ere convocation aux autres organisations syndicales. Cette proposition ayant été refusée, les mêmes organisations syndicales ont souhaité rencontrer le directeur en charge des RH. La CGT ne s'est pas associé à cette demande estimant que le même genre de rencontre avait eu lieu l'an dernier et n'avait abouti à aucun résultat.

Le 25 mai après midi, Monsieur COURTIN, directeur adjoint RH s'est présenté avant l'ouverture de la CAPN et a écouté avec « courtoisie » les différentes remarques des trois organisations syndicales. Pour sa part la CGT a décidé de lire une déclaration liminaire (<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/27-mai-2016-capn-des-control-eurs-et-control-euses-dl-mouvement-de-mutations-et-de-1eres>).

Concernant les suppressions d'emplois, Mr COURTIN, a esquivé la question en nous opposant le recrutement en hausse par rapport aux années précédentes.

La CGT constate que ces recrutements ne sont toujours pas à la hauteur du nombre de départ à la retraite ni à ceux des besoins dans les services. Nous exigeons l'arrêt des suppressions d'emplois et le renforcement en moyens humains dans les services.

Les élus ont rappelé le fort mécontentement des collègues dans les services et les actions menées dans plusieurs départements.

M Courtin a aussi affirmé que le taux de vacances d'emploi pour la catégorie B était moindre et correspondrait, selon lui, en grande partie à des déficits de temps partiel.

Montreuil 05/07/2016

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

La CGT considère que cette réponse démontre la méconnaissance de l'administration de la réalité des services. Dans tous les cas, la CGT a toujours revendiqué la compensation des temps partiels.

Il s'est engagé à effectuer, dans le courant du mois de juin, un appel des listes complémentaires pour la catégorie C et B, sans en préciser cependant le volume.

Sur le mouvement de mutation, il l'a qualifié de « beau mouvement », en affirmant qu'il y a des sujets de « contentement objectif ».

La CGT rappelle dans le taux de satisfaction de 59% affiché par l'administration, il y a des affectations d'office, des collègues ayant obtenu leur dernier vœu. Pour les collègues ayant obtenu une promotion (CIN, CIS, FLA), il peut s'agir aussi d'une mutation à plusieurs centaines de kilomètres de leur domicile.

L'intervention du directeur adjoint a été identique à celle de son supérieur l'année précédente: il n'amène aucune réponse sur les emplois et les vacances et ne prend pas en compte la gravité du contexte à la DGFIP. Cela conforte la CGT dans sa position à mener des actions concrètes pour obtenir, face à l'administration, un vrai rapport de force. **La CGT n'acceptera pas d'accompagner les décisions unilatérales de la DG !**

En raison de la visite de Monsieur COURTIN, la CAPN a donc commencé avec une ½ journée de retard soit le 26 mai au matin.

Suite aux lectures des déclarations liminaires (DL), le président de la commission n'a pas répondu sur les sujets de politiques générales.

Le président a rejoint les propos tenus la veille par Mr COURTIN en réaffirmant notamment que le taux de satisfaction est « largement meilleur ». Selon lui, les aspects humains ont été pris en compte, malgré certains départements à forts enjeux qui restent structurellement déficitaires.

La CGT a dénoncé le fait que parmi les documents de travail fournis aux élus en consultation, certains ne sont pas fiables.

L'administration le reconnaît mais ne fait rien pour y remédier.

Concernant le mouvement informatique, la CGT a déploré le manque de recrutement et le gel de nombreux postes sur des résidences dites « moins prioritaires » selon la DG.

L'administration constate un problème réel sur le

concours de programmeur à cause d'un manque récurrent de candidats.

La CGT a rappelé son opposition au nouveau mode de recrutement qui s'apparente à des « postes à profils ». En effet, les postulants retenus arrivent sur une chaise de programmeur, sans en avoir la qualification. La CGT demande une formation pour ces agents avant de prendre leur fonction.

Par ailleurs, ces collègues, en répondant à des appels à candidatures, ne sont donc pas interclassés à l'ancienneté administrative, mais passent après les collègues qualifiés.

Cette année encore, les élus CGT dénoncent l'attitude de la direction générale pendant le déroulement de la CAP. En effet, celle-ci refuse toujours de nous donner des réponses en séance, y compris sur des situations très difficiles.

De plus, ils déplorent l'attitude du président qui, constatant la difficulté de terminer dans les délais (01/06/16) et donc pour gagner du temps, a demandé aux organisations syndicales de lui remettre une liste des noms de collègues souhaitant être défendus.

La CGT s'y est opposée et une demi-journée supplémentaire nous a été attribuée afin de terminer l'évolution des dossiers.

CAP des suites le 30/06/2016

Lors de la CAPN des « Suites » le 30/06 : les travaux se sont achevés à 22h.

Les élus de la CGT ont déploré le manque de temps pour étudier les suites, les documents de travail non actualisés, les mouvements internes qui n'ont pas été effectués (par manque de temps selon l'administration), les rapprochements externes qui n'ont pas été satisfaits alors même que les collègues avaient fourni toutes les pièces justificatives ainsi que les fusions des RAN qui s'imposent aux agents et qui compliqueront la situation des collègues, notamment des ALD.

Les élus estiment que ces suites ne sont pas satisfaisantes, il reste encore des rapprochements externes en attente alors que certains départements présentent un déficit important (la CGT a énuméré 13 collègues dans cette situation, qui auraient pu rentrer dans leur département si la DG avait poussé le mouvement au maximum).

Ils ont également dénoncé le déficit en catégorie B qui s'est creusé depuis la parution du projet : au stade du mouvement définitif, il y a un déficit de 907,20 cadres B !

La CGT a réitéré sa demande de l'appel de toutes les listes complémentaires.

Selon le Président de la CAP, c'est un «très bon mouvement», en progression chaque année, et il affirme que l'administration veille aussi à préserver les missions sur tout le territoire.

Concernant le sous effectif, il a répondu que c'était la conséquence de la «volonté de bien faire excessive» de l'administration! Il n'a fait aucune annonce concernant le recrutement des listes complémentaires, si ce n'est que les travaux sont «en cours» et que la Direction Générale examinera la situation de toutes les catégories. Elle s'attachera à recruter au maximum pour les catégories connaissant le taux de vacance le plus élevé.

La CGT et les 3 autres organisations syndicales ont dû demander une interruption de séance dans l'après midi afin de revoir le fonctionnement de la CAP et les méthodes de l'administration. Elles ont exigé que le Président écoute et prenne en compte les différentes interventions sur les dossiers afin de faire évoluer certaines situations (parfois très difficiles) de collègues en attente d'une mutation.

Les élus de la CGT ont voté contre ce mouvement de mutation.

Ce vote est évidemment motivé par la situation des effectifs, la modification des règles de gestion décidée arbitrairement par la DG et qui constitue de vrais reculs pour les personnels, la gestion catastrophique des effectifs par la DG et les restrictions budgétaires décidées par le gouvernement.

Les élus CGT de la CAPB ont examiné et vérifié que les règles de mutation avaient bien été respectées pour tous les dossiers qui leur ont été confiés.



PLUS QUE JAMAIS, LES ELUS CGT PORTERONT LES REVENDICATIONS DES PERSONNELS :

- ARRET DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ;**
 - RECRUTEMENT A HAUTEUR DES BESOINS DES SERVICES ;**
 - APPEL IMMEDIAT DE TOUTES LES LISTES COMPLEMENTAIRES.**
-

